

Décision Municipale N° DM2026_09_083

Objet : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PISTES DE PADEL COUVERTES AU TENNIS CLUB DE MARIGNIER (MARCHE N°2025_T08) - LOT N°2 BÂTIMENT : SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 PORTANT REALISATION DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUITE A ALEAS GEOTECHNIQUE

Le Maire de la commune de Marignier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le code de la commande publique et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 relatifs à la procédure adaptée et R2194-8 relatif aux modifications de faible montant ;

Vu la délibération n° DEL202603_045 du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative aux délégations données par le conseil municipal au Maire ;

Vu la décision du Maire n°DM2026_03_013 du 26 mars 2026 portant signature et attribution du marché de travaux de construction de deux pistes de padel couvertes au Tennis Club de Marignier, lot n°2 « Bâtiment », au groupement conjoint LOSBERGER DE BOER (mandataire)/BAREL ET PELLETIER pour un prix de 448 686 €HT soit 538 423,20 €TTC ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires à la suite d'aléas géotechnique ;

Considérant que ces travaux supplémentaires, essentiels pour la stabilité et la continuité du chantier, doivent être actés par la signature d'un avenant n°1 ;

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER un avenant n°1 au marché de travaux de construction de deux pistes de padel couvertes au Tennis Club de Marignier, lot n°2 « Bâtiment », avec le groupement conjoint LOSBERGER DE BOER/BAREL ET PELLETIER.

Article 2 : DIT que les caractéristiques techniques et financières de cet avenant n°1 sont :

Caractéristiques techniques de l'avenant n°1 : travaux supplémentaires suite à aléas géotechnique décrits dans le devis n°4 du 18/09/2026 ci-annexé (à charge du cotraitant BAREL ET PELLETIER).

Caractéristiques financières de l'avenant n°1 :

MONTANT DU MARCHE DE BASE	MONTANT DE L'AVENANT N°1	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT N°1 EN % PAR RAPPORT AU MARCHE DE BASE
448 686 €HT	+ 20 738,71 €HT	469 424,71 €HT	Augmentation de 4,62 %

L'avenant n°1 ne bouleverse pas l'économie et ne modifie pas l'objet du marché.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame le Receveur Municipal, sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

« Certifié exécutoire »,
Télétransmis en Sous-Préfecture

Le 22/09/2026

Publié/mis en ligne
Le

Pour le Maire et par délégation,
Sandrine DE CHASTONAY
Directrice Générale des Services

Fait à Marignier, le 21 septembre 2026

Le Maire,
Christophe PERY.



La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la date à laquelle elle a acquis un caractère exécutoire, d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

DEVIS

N° devis : 4
Date : 18/09/26

Adressé à

Commune de Marnignier

**43 Avenue de la Mairie
74970 Marnignier**

Rédacteur : DF

Code chantier :

N° fournisseur :

OBJET : Bilan financier suite à aléas géotechnique

Décomposition du Prix

DESCRIPTION	U	QUANT.	P.U. Euro	TOTAL H.T. Euro
Mission complémentaire géotechnique de type G3 et structure sur demande de la maîtrise d'œuvre/ ouvrage, comprenant prestation intellectuelle+déplacement du conducteur de travaux	ens	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
Fouilles complémentaires suite à la purge de 30cm sur 17 massifs	m3	8	79,80 €	669,92 €
Gros béton de rattrapage supplémentaire	m3	8,00	322,56 €	2 580,48 €
Zone contre rivière				
Fouilles complémentaires pour respect du 3H/1V contre la rivière suivant rapport ERG	m3	29,70	79,80 €	2 370,06 €
Gros béton de rattrapage supplémentaire	m3	29,70	322,56 €	9 580,03 €
Semelles isolés n°4				
élargissement des 4 semelles isolés n°4	m3	0,14	79,80 €	PM
Quantité supplémentaire de béton	m3	0,14	322,56 €	PM
Aciers supplémentaire	KG	88,00	2,50 €	PM
étude structure complémentaire pour calcul des fondations	Ft	1,00	250,00 €	250,00 €
Arrêt de chantier suite à aléas géotechnique (arrêt depuis le 25/06/2026)				
Immobilisation : Main d'œuvre; matériels,etc suivant tableau d'immobilisation	j	2,00	1 394,11 €	2 788,22 €

Conditions de règlement par virement :

Validité 1 mois

TOTAL H.T. € 20 738,71 €

Si vous l'acceptez, merci de nous retourner votre "bon pour accord" daté, tamponné et signé dans le cadre réservé ci-dessous

T.V.A. 20% € 4 147,74 €

T.V.A. 20% € 24 886,45 €